



REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI

Autorisation en cours : 1801669

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs: poussins, benjamins, minimes, cadets.
2. Le tournoi sera réalisé sous forme de TOP, les joueurs inscrits en SH, SD, DH, et DD seront répartis dans des TOP constitués de 12 joueurs ou paires. Les TOP seront réalisés selon la moyenne CPPH à 14 jours de la date du tirage au sort.
3. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé
4. Le tournoi se déroulera en application des règles de la F.F.BaD. Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de 21 points.
5. Tout joueur participant devra être licencié le jour du tournoi et être en règle avec la F.F.BaD. et sa ligue.
6. Les matchs se dérouleront en auto arbitrage.
7. Les volants seront à la charge des joueurs à partage égal.
8. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait par le Juge Arbitre du Tournoi.
9. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec tous les accessoires utiles à son match.
10. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin de son match.
11. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les coachs et les membres du comité d'organisation.
12. Les joueurs auront droit à 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match a été annoncé.
13. Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la F.F.BaD est exigée sur les terrains.
14. Tout joueur désirant s'absenter quelle que soit la raison et la durée, devra prévenir le Juge Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
15. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
16. Les matchs pourront être lancés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée sur l'échéancier ou dès lors que tous les joueurs seront présents dans la salle.
17. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accidents.
18. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter ou de regrouper certaines séries respectivement trop ou insuffisamment représentées et de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi, avec l'accord du Juge Arbitre.
19. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge Arbitre pour le bon déroulement du tournoi.
20. Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives devra le signaler au Juge Arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.
21. A l'issue du tirage au sort prévu le 3 janvier 2019, tout forfait devra être justifié (certificat médical) à la Ligue du Centre Val de Loire afin de ne pas être sanctionné.
22. Aucun forfait non justifié par un certificat médical ne sera remboursé après tirage au sort
23. Il est interdit de fumer dans le gymnase.
24. Le présent règlement sera affiché dans la salle.
25. En cas de conflits dans l'enceinte du gymnase, en dehors des temps de matchs, les organisateurs se réservent le droit d'exclure les contrevenants.

Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.

